

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« l' »

le mot :

« son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : développer l'évaluation en général, des élèves par exemple, n'a pas sa place ici. Développer l'évaluation du système d'orientation et d'insertion professionnelle pour suivre son évolution par de vrais indicateurs a du sens !